

Destinataires :

- **Présidents Comités Régionaux**
- **Présidents CODEP**
- **CDN**
- **Directeur**
- **DTN**
- **MFN**
- **Chargé de Missions**

Marseille, le 8 avril 2019

Objet : Rencontre avec le Directeur des Sports au Ministère

**Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des organismes déconcentrés de la FFESSM,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur National,
Monsieur le Directeur, Monsieur le DTN, Monsieur le MFN, Monsieur le chargé de missions**

Ce 4 avril 2019, accompagné par Richard Thomas directeur technique national de la FFESSM, j'ai rencontré Gilles Quénéhervé directeur des sports du Ministère des Sports, ainsi que Sébastien Borrel, Adjoint au chef de bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage (DSB2).

Cette rencontre ainsi que les thèmes traités me paraissent suffisamment importants pour que je vous informe sur le fil. L'Assemblée Générale Nationale de la Ffessm à peine terminée à Brest, nous avons eu à nouveau l'occasion de défendre nos dossiers.

Après un rapide survol du périmètre de notre fédération, pendant lequel la politique fédérale en matière de développement durable et de transition énergétique a été saluée par le DS, nous avons reçu des compliments concernant tout l'environnement TIV que la fédération a su développer.

Trois sujets à caractère réglementaire et systémique ont été débattus. Dans ce domaine-là, il s'agit de s'engager sans relâche, tant ces sujets impactent la vie de nos clubs et de nos SCA :

1°) Notre souhait d'intégration des moniteurs fédéraux dans la filière professionnelle, sur la base de leur volontariat, suivant un schéma le plus allégé possible.

Vous connaissez mon engagement, mes convictions, concernant cette situation qui perdure en dépit du bon sens. Défendre nos moniteurs fédéraux, en particulier tous nos MF1 de plongée en scaphandre, est pour moi une évidence et un acte militant.

Certes il ne s'agit pas de professionnaliser tous nos MF1 ou MF2 de façon obligatoire (cela doit rester du domaine du volontariat et du souhait de certains d'entre nous de pouvoir passer selon les circonstances de leur environnement bénévole à un environnement professionnel) ; il ne s'agit pas non plus de nier les passerelles déjà existantes, qui permettent d'alléger le parcours que doivent suivre nos moniteurs fédéraux lorsqu'ils visent un BP ou un DE.

Mais cela ne suffit pas. A chaque saison on retrouve les mêmes difficultés : inadéquation entre l'offre et la demande émise par les structures employeuses.

Or cette « armée » de moniteurs fédéraux est là, dûment codifiée dans le Code du Sport et fermement reconnue dans ses compétences et ses prérogatives. Certains d'entre eux pourraient, titulaires d'un BP ou mieux d'un DE 40 mètres, s'intégrer de façon saisonnière chez les employeurs.

Or les passerelles sont encore trop lourdes, le purgatoire de 1 an est irréaliste, les durées de formation complémentaires sont trop longues, décourageantes, voire inadaptées, notamment pour accéder au DE qui est le « cœur de métier ».

Et, cela n'engage que moi, je suis agacé par cette dérive vexatoire qui consiste à douter des compétences techniques et didactiques de nos moniteurs fédéraux, qui conduiraient à ce que dans certains CREPS on veuille « vérifier si les moniteurs fédéraux savent plonger » ». Quelle arrogance et quel manque de vision systémique !

Il est temps que cela s'arrête. Simplifions encore les passerelles proposées aux moniteurs fédéraux : cela mettra sur le marché de nouveaux moniteurs brevetés par l'État, cela accroîtra l'offre (saisonnaire ou pérenne), cela fluidifiera le marché, sans que le rôle régalién de l'État ni le rôle des CREPS ne soit contesté.

2°) L'appel à enfin éclaircir de façon interministérielle le dossier des EPI et publier une doctrine officielle.

Ce feuillet sans fin des EPI au sein de nos clubs dure depuis trop longtemps. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'exprimer sur le sujet. Nous attendons une réponse claire, même si une partie de la doctrine est peut-être à rechercher ailleurs qu'au ministère des Sports

3°) La prise de position de la Ffessm, associée à l'Anmp, le Snmp et l'Ucpa, concernant une éventuelle modification d'éléments de la partie « hygiène et sécurité » dans le Code du Sport.

Lors de la saisine (voir nos publications au printemps 2018), nous étions d'accord avec la plupart des modifications....sauf une, qui a cristallisé beaucoup de commentaires.

J'ai exprimé pour la n-ième fois notre position, tant sur la forme (unanimité des positions Ffessm/ANmp/Ucpa/Snmp) que sur le fond. Nous attendons de voir, plus d'un an après, ce que le Législateur décidera de publier.

Bien amicalement.

Jean-Louis Blanchard
Président de la FFESSM

